

28/10/2013

Certitudes et incertitudes

Jusqu'à présent, j'avais privilégié les reconnaissances, les transports, les obligations et actes divers dans mes recherches dans les années non relevées du Gros des Notaires de Saint-Omer. Et, je suis passé à côté d'actes intéressants. Ainsi, il y avait un acte de vente de 1634 que j'ai à nouveau regardé cette semaine à la Bibliothèque de St-Omer. Comme, il s'agissait des GODART d'Upén, je n'avais pris aucune note. Or, en travaillant sur les familles d'Ecques, j'avais constaté que mon ancêtre, François GODART, laboureur à Ecques, était originaire d'Upén.

Dans cet acte de vente, Anthoine GODART, laboureur à Upén d'Aval, était accompagné de son fils François (*), et les enfants qu'il avait eus de sa défunte femme étaient énumérés. Anthoine était marié à une Martine COUBRONNE et le bien vendu était situé à Cléty et limitrophe d'une terre appartenant à un autre de mes ancêtres, Nicolas COUBRONNE.

Après un relevé de l'acte, j'ai recherché si j'avais d'autres éléments dans mes notes. Et, j'ai trouvé un autre acte de vente du couple GODART x COUBRONNE dans un registre de werps de la collection des Archives du Chapitre de St-Omer. Anthoine GODART était accompagné de son père Anthoine et de Nicolas COUBRONNE, jeune homme à marier, de Cléty. Il s'agissait de la vente de terres à Pihem. J'ai donc consulté mes notes sur Pihem. Il y avait dans le terrier de Pihem des années 1560 conservé aux Archives Départementales du Nord un rapport présenté par Anthoine GODART, mari d'Anthoinette DELEPOUVE, fille de feu Baudin. Et dans mes notes sur un terrier de 1530, j'avais émis l'hypothèse que ce DELEPOUVE était marié à la sœur d'un autre de mes ancêtres, Lambert CADART. Et mes notes sur Cléty me permettaient d'établir une hypothèse sur la filiation de Baudin.

Ainsi, j'établissais des liens entre quatre branches de ma généalogie:

GODART - COUBRONNE - DELEPOUVE - CADART.

Evidemment, sur les liens que j'ai pu établir à partir de l'acte de vente de 1634, il y a plus ou moins de certitudes.

Il y a quelques jours, un correspondant m'a justement posé une question sur ce qui est '*du domaine de l'ascendance prouvée et ce qui est du domaine de l'hypothèse*'.

Un acte d'état-civil constitue-t-il une preuve décisive ? J'ai déjà vu un acte de décès sur lequel les informations sur le défunt étaient erronées.

Au début, la recherche généalogique consiste en la recherche d'actes de mariage et d'actes de naissance ou de baptême. Au 19^{ème} siècle, la recherche est souvent facilitée par la présence d'informations sur les mariés, leur date et lieu de naissance. Au 18^{ème}, cela devient un peu plus

compliqué. En principe, dans les actes de mariage postérieurs à 1737, les noms des parents apparaissent. Il faut toutefois être prudent : dans certaines paroisses, il y a quelques couples homonymes donnant à leurs enfants les mêmes prénoms. Et, pour compliquer un peu la recherche, il y a les variations sur les prénoms. Pour vérifier une filiation, il ne suffit pas de rechercher un acte ; il faut aussi s'assurer qu'il n'y a pas une homonymie (dans l'établissement de mon arbre, j'ai ainsi trouvé deux Marie THIBAUT, toutes deux filles de Liévin ; en fait, l'une était la tante de l'autre et il s'agissait de deux Liévin distincts).

Au 17^{ème} siècle, les registres, s'ils ont été conservés, comportent souvent des lacunes. Et, les actes de mariage, sauf exceptions, ne comportent pas les noms des parents. Il faut alors faire appel à d'autres documents comme les contrats de mariage. Dans le Gros des Notaires de St-Omer, un certain nombre de contrats ont été conservés ; mais, pour une proportion importante de mariages, il n'a plus rien (le contrat a disparu ou n'a pas été établi...). Sur les informations d'un contrat, il faut aussi être prudent : parfois, au lieu de la mère, il peut s'agir en fait de la belle-mère, le père s'étant remarié. D'autres archives apportent aussi des informations, comme le registre de werps que je mentionne plus haut.

Pour un certain nombre de branches de mon ascendance, j'ai pu travailler sur des cueilloirs, terriers ou comptes trouvés dans différents centres d'archives. Il y a parfois des informations très précises comme Anthoinette, fille de Baudin. De telles informations sont toutefois rares. En regardant les différences d'un cueilloir d'une année à celui de l'année suivante ou en examinant les informations marginales, les modos ou les 'par avant', il est possible d'établir des liens.

Désormais, lorsque je complète mon arbre par une donnée dont je ne suis pas certain, je mentionne sur ma base Geneanet qu'il s'agit d'une hypothèse. Toutefois, il me paraît difficile de considérer deux domaines disjoints, l'un relevant de l'ascendance prouvée et l'autre de l'hypothèse : Au fur et à mesure des recherches, des éléments nouveaux peuvent compléter une hypothèse ou l'infirmier.

D'autre part, plusieurs de mes ancêtres sont nés avant le mariage et ont reconnus légitimes lors du mariage. Il n'est pas évident de déterminer si les maris de leurs mères étaient effectivement les pères naturels ou adoptifs (une cousine m'a donné un nom pour le père de mon grand-père maternel; je ne retiens dans la base que je publie que celui qui l'a adopté et qui est aussi le père de ma grand-mère paternelle).

* J'ai comparé la marque de François à celle de François, laboureur à Ecques, figurant sur un autre acte: elles étaient effectivement identiques.